



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 23 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 23 novembre 2022, en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 UPA c. CPTAQ Article 59 LPTAA
 - 4.2.2 Fermeture de bureaux — Plancher
 - 4.2.3 Véhicule électrique — Acquisition
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session extraordinaire du 31 octobre 2022
 - 5.1.2 Procès-verbal de la session ordinaire du 16 novembre 2022
 - 5.1.3 MRC de Thérèse-De-Blainville — Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes.
 - 5.1.4 Association pulmonaire du Québec en collaboration avec Santé Canada et avec l'appui du ministre de la Santé et des Services sociaux et la ville de Beloeil – 7^e Campagne Villes et Municipalités contre le radon
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.3 Entente intermunicipale — Partage de ressources – Fin



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3.1 Environnement
- 5.3.2 Loisirs
- 5.4 CALENDRIER 2023
 - 5.4.1 Séances ordinaires du Comité administratif de la MRC
 - 5.4.2 Séances ordinaires du Conseil de la MRC
 - 5.4.3 Rencontres — Comité régionaux de la MRC
- 5.5 DÉCLARATIONS ÉLU.E.S
 - 5.5.1 Mise à jour — Intérêts pécuniaires et personnes apparentées
 - 5.5.2 Dons et autres avantages

- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 FQM
 - 6.1.3.1 Cotisation — 2023
 - 6.1.3.2 Hébergement — Congrès 2023
 - 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 octobre 2022
 - 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 États comparatifs de revenus et dépenses
 - 6.4 PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023
 - 6.4.1 Partie I
 - 6.4.2 Partie II
 - 6.4.3 Partie III
 - 6.4.4 Dépenses incompressibles
 - 6.5 Appropriation de surplus — Développement économique
 - 6.6 Mutuelle des municipalités du Québec — Ristourne 2021

- 7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT - OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) du 16 novembre 2022
 - 7.1.2 Transport
 - 7.1.2.1 Acti-Bus de la région de Coaticook — Prévisions budgétaires 2023
 - 7.1.2.2 Plan de transport actualisé
 - 7.1.2.3 Offre de service en accompagnement
 - 7.1.2.4 Nouveau circuit à Dixville
 - 7.1.2.5 TaxiBus
 - 7.1.3 Forêt Hereford
 - 7.1.3.1 Rapport annuel d'activité 2021-2022
 - 7.1.3.2 Suivi annuel de la servitude de conservation nature Canada
 - 7.1.3.3 Représentant de la MRC — Désignation
 - 7.1.4 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-25.8
 - 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) du 9 novembre



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2022

- 7.2.2 Projet de revégétalisation — Cour de l'école Sacré-Cœur — Aide financière du Fonds vitalité des milieux naturels de vie
- 7.2.3 Suivis du projet Aléa'illeurs — Programme d'aide financière du MELCC Oasis
- 7.2.4 Cadre de gouvernance du projet Signature – Entente avec MAMH
- 7.2.5 Calendrier des écocentres occasionnels 2023
- 7.2.6 Bureau des délégués — Désignation des représentants de la MRC
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 3 novembre 2023
 - 7.3.2 Actualisation du PDZA — Soutien financier – Programme Territoires : Priorités bioalimentaires

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 9 novembre 2022
- 8.2 Crieur public 2023
- 8.3 Camps Kionata
 - 8.3.1 Orientation budgétaire 2023
 - 8.3.2 Ration — points de services
 - 8.3.3 Disponibilité des plateaux
- 8.4 Enseigner la région
- 8.5 Travailleur de rue
- 8.6 Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS) Aide financière
- 8.7 Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Estrie 2022-2025 — Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ)

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 1^{er} novembre 2022

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique — volet services policier du 26 octobre 2022
- 10.2 Plan de lutte à l'intimidation des élus (PLI-ÉLUS) de la Sûreté du Québec

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **AVIS DE MOTION** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 11.1.2 **AVIS DE MOTION** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.3 **AVIS DE MOTION** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 11.1.4 **AVIS DE MOTION** — Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2023
 - 11.1.5 **AVIS DE MOTION** — Règlement concernant le fonds de roulement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
 - 11.1.6 **AVIS DE MOTION** – Règlement d'emprunt afin de pourvoir à l'établissement d'un réseau d'écocentres permanents sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
 - 11.1.7 **AVIS DE MOTION** — Règlement n° 3-100.2 concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 11.1.8 **ADOPTION** — Règlement modifiant le règlement 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
 - 11.2 **GESTION CONTRACTUELLE**
 - 11.3 **CORRESPONDANCE**
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook (CAB)
— Infolettre CAB Express n° 115
 - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 14.1 Rappel — Souper des fêtes – Édition 2022
 - 15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**
 - 16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**
-

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est de nouveau admis, en respect des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est également présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 36 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2022-11-241

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2022-11-242

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2022

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 UPA c. CPTAQ ARTICLE 59 LPTAA

Information n'est donnée que le 3 novembre dernier, le président général de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec indiquait à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que « dans un esprit de recherche de solutions concrètes et afin de maintenir les bonnes relations qui unissent les divers intervenants, l'UPA accepte de revoir sa position. Une directive provinciale sera transmise à l'ensemble des fédérations régionales leur demandant de participer au processus prévu à l'article 59 de la LPTAA, soit à toute nouvelle demande et à la reprise des discussions qui étaient en cours avant la suspension. » La CPTAQ a donc invité la Fédération de l'UPA Estrie à participer au processus prévu par la loi pour la demande à portée collective (dossier 430753) déposée par la MRC de Coaticook. La suspension prononcée par la CPTAQ à l'égard du dossier de la MRC le 2 juin dernier est donc levée. Le mandat de services professionnels confié par la MRC à des cabinets d'avocats, le 31 octobre dernier n'est donc plus requis.

4.2.2 FERMETURE DE BUREAUX — PLANCHER

Information est donnée que les travaux qui devaient avoir lieu la semaine du 7 novembre seront effectués la semaine du 18 décembre. Les bureaux de la MRC seront donc fermés afin de protéger le personnel et les visiteurs, et ce, du 18 décembre au 6 janvier inclusivement, en raison du congé des Fêtes. Un nouvel avis public sera publié à cet effet, en conformité avec les articles 433 et 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

CM2022-11-243

4.2.3 VÉHICULE ÉLECTRIQUE — ACQUISITION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-09-214, un mandat fut confié à la direction générale afin de négocier directement de gré à gré avec au moins 3 fournisseurs pour l'achat d'une voiture électrique neuve, convenant aux besoins de la MRC, sur la base de la proposition présentée ;

ATTENDU qu'aucun des concessionnaires visités ne peut s'engager à livrer de véhicule neuf avant 24 à 36 mois ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-09-214, le mandat fut également confié à la direction générale de négocier avec VB Autos (545, rue Main Ouest, Coaticook) si un véhicule électrique d'occasion satisfaisant les critères discutés était disponible, notamment pour les déplacements de l'inspecteur régional, conformément aux règles d'adjudication en vigueur ;

ATTENDU la volatilité du marché ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la proposition de la direction générale de procéder à l'acquisition d'un véhicule usagé de Chevrolet, modèle Bolt EV LT, année 2020, affichant 58 125 km à l'odomètre et un seul propriétaire ;

ATTENDU que celle-ci fait l'objet d'un rappel de Chevrolet afin de procéder au remplacement de la batterie, comme tous les modèles Bolt de 2017 à 2022 ;

ATTENDU qu'un véhicule électrique usagé n'est toutefois pas admissible aux subventions gouvernementales ;

ATTENDU que le véhicule en raison de son coût constitue toutefois une immobilisation pour la MRC ;

ATTENDU qu'aux termes du règlement 2-181.2 (2001) sur le fonds de roulement de la MRC ainsi que la Politique concernant l'augmentation du fonds de roulement de la MRC adoptée en 2000, le fonds de roulement de la MRC est présentement de 50 000 \$;

ATTENDU que le solde disponible actuellement au fonds de roulement est de 35 600 \$ en raison de l'emprunt à celui-ci pour le remplacement d'équipements informatiques en 2021 ;

ATTENDU que le fonds de roulement de la MRC sera majoré incessamment ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à une appropriation du surplus libre temporairement afin de donner suite à l'engagement financier de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat pour la MRC de Coaticook d'un véhicule usagé de Chevrolet, modèle Bolt EV LT, année 2020, tel que plus amplement décrit à la présente auprès de VB Autos de Coaticook au coût de 41 500 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 43 569,82 \$ dans la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « Immobilisation - Administration » poste budgétaire 23 02001 726, à cet effet ;
- ▶ d'emprunter un montant de 35 600 \$ au fonds de roulement de la MRC et de rembourser ce montant via un versement périodique annuel de 8 900 \$ pour chacune des années 2023 à 2026 inclusivement ;
- ▶ d'approprier temporairement un montant de 7 970 \$ à même le surplus libre disponible de Partie I, afin de pourvoir à la dépense, étant convenu que ce montant sera retourné au surplus libre de l'année 2022 dès l'entrée en vigueur de l'augmentation du fonds de roulement de la MRC ;
- ▶ d'emprunter un montant additionnel de 7 970 \$ au fonds de roulement majoré de la MRC, pour atteindre un total de 43 570 \$ et d'augmenter le versement périodique annuel du remboursement pour un total de 10 893 \$ pour chacune des années 2023 à 2026



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

inclusivement ;

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations, l'appropriation de surplus et l'emprunt au fonds roulement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2022

La greffière dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 31 octobre 2022.

5.1.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2022

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 16 novembre 2022.

5.1.3 MRC DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VUE D'ATTÉNUER LES IMPACTS INFLATIONNISTES

CM2022-11-244



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Thérèse de Blainville sollicite l'appui de la MRC dans ses revendications auprès du Gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière ponctuelle pour les municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis de leurs contribuables, dans un contexte inflationniste accablant, de conflits géopolitiques et de pénurie de la main-d'œuvre, etc. afin de garantir le développement des territoires sans biaiser les capacités financières immédiates institutionnelles ni le pouvoir d'achat des contribuables et parties prenantes ;

ATTENDU les impacts directs, indirects et difficiles de la pandémie *covid*, des conflits géopolitiques, des incertitudes économiques et des soubresauts inflationnistes sur le portefeuille des contribuables, sur les finances des municipalités ainsi que sur leurs capacités de livrer les services de base et de proximité à moindres coûts ;

ATTENDU que les impacts actuels et futurs sont accentués — voire aggravés — par la pénurie de la main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des matières premières et par les retards des livraisons tout secteur d'activité confondu ;

ATTENDU que parmi les rôles et fonctions des gouvernements, élus démocratiquement dans les sociétés démocratiques telles que le Québec et le Canada, consistent à atténuer le fardeau de l'inflation sur le pouvoir d'achat des contribuables tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité ;

ATTENDU que dans le contexte que nous connaissons toutes et tous, il serait difficile et inadéquat de taxer davantage et toujours les mêmes parties prenantes ;

ATTENDU le pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités n'a pas prévu des mesures d'atténuation, de rattrapage et/ou de correction en cas de forces majeures et exceptionnelles (lourde inflation ; conflits géopolitiques qui perdurent ; pénurie de la main-d'œuvre ; incertitudes économiques induites et exceptionnelles ; déséquilibre géopolitique mondialisé, etc. ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa séance ordinaire du 16 novembre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Thérèse de Blainville dans ses revendications auprès du Gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière ponctuelle pour les municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis de leurs contribuables, dans un contexte inflationniste accablant, de conflits géopolitiques et de pénurie de la main-d'œuvre, etc. afin de garantir le développement des territoires sans biaiser les capacités financières immédiates institutionnelles ni le pouvoir d'achat des contribuables et parties prenantes ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

municipalités du Québec (UMQ) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la demanderesse.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-245

5.1.4 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC EN COLLABORATION AVEC SANTÉ CANADA ET AVEC L'APPUI DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LA VILLE DE BELOEIL — 7^E CAMPAGNE VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec travaille depuis 2007 à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon ;

ATTENDU que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et on le retrouve donc, partout à la surface du globe ;

ATTENDU que le radon est la 2^e cause du cancer pulmonaire après le tabagisme ;

ATTENDU la ville de Beloeil, l'Association pulmonaire du Québec, Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux invitent la MRC à joindre le mouvement en souscrivant à la 7^e Campagne provinciale de sensibilisation « Villes et Municipalités contre le radon » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa séance ordinaire du 16 novembre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas contribuer financièrement à la 7^e Campagne provinciale de sensibilisation « Villes et Municipalités contre le radon » ;
- ▶ toutefois, puisque la MRC partage les préoccupations des instigateurs de la campagne, mais d'appuyer la démarche en tentant de sensibiliser les citoyens au danger que représente une exposition prolongée au radon en soutenant la campagne en :
 - effectuant une publication *via* les médias sociaux de la MRC ;
 - publiant l'article produit à cet effet par l'APQ dans une prochaine édition du Crieur public et en invitant les municipalités locales à faire de même dans leur journal local ;
 - invitant la Ville de Coaticook à diffuser l'affiche numérique fourni ou autre visuel à cet effet sur ses écrans numériques.
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à l'ensemble des requérants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

Le directeur général décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC et présente l'infolettre à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE — PARTAGE DE RESSOURCES – FIN

CM2022-11-246

5.3.1 ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la Ville de Coaticook et la MRC se sont prévalues des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'automne 2021, afin de conclure une entente de partage d'une ressource humaine dédiée en environnement entre elles ;

ATTENDU que Madame Gabrielle Letarte-Dupré fut embauchée au poste de chargée de projet en environnement aux termes de la résolution 2022-CA-01-15 ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a manifesté l'intérêt d'avoir une ressource à temps plein à compter de 2023 et ainsi de mettre fin à l'entente ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2022-CA-10-164, le mandat de définir la description de tâches à temps plein (35 h/semaine) du poste de chargée de projet en environnement et de l'intégrer à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC fut confié à la direction générale en raison des différents projets à réaliser et besoins de la MRC en lien avec la mise en œuvre du plan d'action Aléa'ailleurs, Signature (dont pivot), PRMHH, etc. ;

ATTENDU que les directions générales de la Ville et de la MRC ont convenu que Madame Letarte-Dupré conserverait ses fonctions et mandats dans les deux organisations tant que l'autre n'aurait pas pourvu le poste ;

ATTENDU que Madame Letarte-Dupré s'est vue offrir le poste au sein de chacune des organisations ;

ATTENDU que celle-ci a choisi de continuer son parcours professionnel au sein de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de mettre fin, d'un commun accord à l'entente de partage, entre la MRC et la Ville de Coaticook, d'une ressource humaine dédiée en environnement, et ce, dès que la Ville de Coaticook aura pourvu le poste en environnement au sein de son organisation ;
- ▶ de confirmer l'embauche de Madame Gabrielle Letarte-Dupré au poste de chargée de projet en environnement et de la considérer comme une employée à temps plein aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook*, celle-ci conservant l'ensemble des avantages et conditions qui lui ont été auparavant octroyés.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-247

5.3.2 LOISIRS

ATTENDU que les municipalités locales et la MRC se sont prévalues des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), afin de conclure une entente de partage de ressource humaine en loisirs entre elles, et ce, depuis 2009 ;

ATTENDU que celle-ci fut modifiée quelquefois afin de tenir compte de divers besoins ;

ATTENDU qu'un mandat confié à la direction générale aux termes de la résolution 2018-CA-06-155 de mettre sur pied une table de réflexion avec des élus des municipalités locales et des directeurs généraux afin de réfléchir à l'offre de services, celle qui est souhaitée par les municipalités, les besoins réels, le plan d'action en loisirs des prochaines années, la recherche de comparables et des bonnes pratiques ailleurs, etc. dans l'objectif de combler les besoins et d'en faire l'adéquation avec les ressources requises en marge du Plan de développement en loisirs ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook et la MRC se sont prévalues des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'automne 2021, afin de conclure une entente de partage pour une ressource supplémentaire en loisirs entre elles, en 2019 ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a manifesté l'intérêt d'avoir la ressource à temps plein et ainsi Madame Sonia Côté a quitté la MRC le 31 décembre 2021 pour travailler uniquement à la Ville de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les ententes de partage de ressources en loisirs n'ont jamais été résiliées formellement, bien que celles-ci ne soient plus pertinentes ;

ATTENDU qu'il n'y a aucun partage d'actif ni de passif requis ;
SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de mettre fin à toutes les ententes de partage de ressources humaines en loisirs, entre la MRC et les municipalités locales ainsi que celle avec la Ville de Coaticook, celles-ci n'étant nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.4 CALENDRIER 2023

CM2022-11-248

5.4.1 SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) introduit en 2008, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal* ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont donc applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité administratif (CA) pour l'année 2023 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, pour l'année 2023 ;
- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-249

5.4.2 SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) introduit en 2008, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du conseil de la MRC pour l'année 2023 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Pamela B. Steen

APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2023 ;
- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.4.3 RENCONTRES — COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC

Information est donnée aux élus sur le calendrier des rencontres des divers Comités régionaux de la MRC. Ces derniers sont invités à réserver *d'ores et déjà* les blocs d'heures et de journées à cet effet.

5.5 DÉCLARATIONS ÉLU.E.S



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.5.1 MISE À JOUR — INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET PERSONNES APPARENTÉES

Rappel est fait par la greffière qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires auprès de leur municipalité locale. De plus, en vertu du nouveau chapitre sur la comptabilité sur le secteur public SP 2200, une identification des personnes apparentées et une déclaration assermentée doivent également être déposées.

5.5.2 DONS ET AUTRES AVANTAGES

La greffière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)*, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé.

En vertu de l'art. 6, al. 4 de la *Loi sur l'éthique*, les élus ne peuvent accepter « tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité ».

Ils doivent faire une déclaration écrite auprès de la greffière lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée.

La greffière indique que la MRC de Coaticook a reçu un cadeau d'une valeur de 200 \$ dans le cadre du 10^e anniversaire de CIGN FM et que celui-ci fut remis aux élus par tirage au sort.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur général dépose la liste des comptes d'un montant total de 654 702,50 \$ payés au 23 novembre 2022, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 235 979,57 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

CM2022-11-250



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 235 979,57 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.1.3 FQM

CM2022-11-251

6.1.3.1 COTISATION — 2023

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2022 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler l'adhésion de l'ensemble des municipalités locales de la MRC, sauf la Ville de Coaticook, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2023, à raison d'un montant de 15 704,88 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus), comme prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2023 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2023 de 16 488,16 \$ dans la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « Administration — autres, cotisation FQM », poste budgétaire 02 19116 494, à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de refacturer le coût de l'adhésion des municipalités locales correspondant à chacune d'entre elles ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles au niveau de la Partie I, département « Général » catégorie de fonctions « services rendus, autres services rendus FQM », poste budgétaire 01 23410 100 au paiement de la dépense ;
- ▶ de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'exercice financier 2023, à raison d'un montant de 480,31 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus), comme prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2023 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 504,27 \$ en 2023 dans la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « Administration — autres, cotisation et abonnements » poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et les écritures requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-252

6.1.3.2 HÉBERGEMENT — CONGRÈS 2023

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son prochain congrès du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec ;

ATTENDU que les membres du conseil sont consultés sur leur préférence à cet effet, au niveau de l'hébergement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de procéder à la réservation d'une suite et d'un bloc de chambres auprès d'Hôtel Le Concorde Québec, pour les élus qui participeront à l'édition 2023 du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉ LÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 OCTOBRE 2022

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022, pour le mois d'octobre 2022, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2022-11-253

6.3.1 ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

ATTENDU que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les deux états comparatifs préparés et présentés par le directeur des finances dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un point reporté de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'octobre dernier, avec l'assentiment des élus ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter les deux états comparatifs de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés par le directeur des finances de la MRC, et ce, conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023



CM2022-11-254

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.4.1 PARTIE I

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2023 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercé par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie « I » comprend les départements suivants : Général , *Développement des communautés, Promotion économique, Prévention incendie, Transport collectif, Conseil, Évaluation, Sécurité publique, Tillotson, Gestion des matières résiduelles, Plastiques agricoles et Fosses septiques* ;

ATTENDU que la volonté exprimée est à l'effet que les surplus soient destinés prioritairement au projet d'écocentres ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Partie « I » d'un total de 7 427 663 \$ comme suit décrit :

- ▶ pour le département « *Général* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 2 274 358 \$;
- ▶ pour le département « *Développement des communautés* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 1 256 076 \$;
- ▶ pour le département « *Promotion économique* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 1 272 056 \$;
- ▶ pour le département « *Prévention des incendies* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 221 419 \$;
- ▶ pour le département « *Transport collectif* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 914 338 \$;
- ▶ pour le département « *Conseil* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 95 557 \$;
- ▶ pour le département « *Évaluation* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 264 928 \$;
- ▶ pour le département « *Sécurité publique* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 132 142 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ pour le département « *Tillotson* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 225 000 \$;
- ▶ pour le département « *Gestion des matières résiduelles* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 222 645 \$;
- ▶ pour le département « *Plastiques agricoles* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 91 114 \$;
- ▶ pour le département « *Centre de tri* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 64 470 \$;
- ▶ pour le département « *Fosses septiques* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 393 560 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-255

6.4.2 PARTIE II

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2023 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercé par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend les départements suivants : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Vente pour taxes et Repères géodésiques* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Partie « II » d'un total de 56 489 \$ comme suit décrit :

- ▶ pour le département « *Vente pour taxes* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 47 747 \$;
- ▶ pour le département « *Repères géodésiques* », des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 8 742 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	5,63		
Jean-Pierre Charuest	7	31,96		
Françoise Bouchard	2	7,19		
Benoît Lavoie	1	2,74		
Michel-Henri Goyette	1	4,44		
Steve Lanciaux	2	6,86		
Benoît Roy	1	4,78		
Henri Pariseau	1	0,99		
Lyssa Paquette	2	5,42		
Pamela B. Steen	2	6,18		
Nathalie Dupuis	5	23,81		
TOTAL	26/26	100 %		

ADOPTION

M2022-11-256

6.4.3 PARTIE III

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2023 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie « III » comprend le département suivant :
« Collectes » ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Partie « III » d'un total de 458 451 \$ comme suit décrites pour le département « Collectes », des dépenses, investissements et affectations non moins égaux aux revenus et affectations d'un montant de 458 451 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	13,02		
Françoise Bouchard	2	16,62		
Benoît Lavoie	1	6,33		
Michel-Henri Goyette	1	10,27		
Steve Lanciaux	2	15,87		
Benoît Roy	1	11,07		
Lyssa Paquette	2	12,54		
Pamela B. Steen	2	14,29		
TOTAL	13/13	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-257

6.4.4 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les dépenses incompressibles pour un montant de 4 010 265 \$ pour différents départements et catégories de fonctions dans les parties « I », « II » et « III » des prévisions budgétaires 2023, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses telles que décrites à la présente pour l'exercice financier 2023 et, en conséquence, est requise l'émission du certificat de crédit disponible du secrétaire-trésorier en date du 1^{er} janvier 2023 :

- pour un montant maximal de 3 500 225 \$ pour la Partie I ;
- pour un montant maximal de 56 489 \$ pour la Partie II ;
- pour un montant de 453 551 \$ pour la Partie III.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-258

6.5 APPROPRIATION DE SURPLUS — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU que la bonification du *Fonds Vitalité entrepreneuriale* nécessite une appropriation du surplus libre afin de donner suite à l'engagement financier de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approprier les sommes nécessaires pour honorer les engagements de la MRC, jusqu'à un montant maximum de 75 000 \$ à même le surplus libre disponible au profit de Partie I, afin de pourvoir aux dépenses liées au *Fonds Vitalité entrepreneuriale* (Partie I, Département « Développement économique » au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Dévelop. économique, Fonds vitalité entrepreneuriale », poste budgétaire 02 62007 996 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

**6.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)
— RISTOURNE 2021**

Information est donnée par la greffière que la part de la MRC de Coaticook dans la ristourne versée à ses membres par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), au terme de l'exercice financier 2021 est de 692 \$, pour un montant cumulatif de 29 060 \$ depuis l'adhésion de la MRC.

**7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION
DU TERRITOIRE**

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

**7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ
RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)
DU 16 NOVEMBRE 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 16 novembre 2022.

7.1.2 TRANSPORT

Monsieur Johnny Pizar rappelle au Conseil qu'il est administrateur d'Acti-Bus de la région de Coaticook. Monsieur Michel-Henri Goyette est également administrateur d'Acti-Bus de la région de Coaticook, mais celui-ci y est désigné par la MRC.

CM2022-11-259

**7.1.2.1 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK —
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et en fait siennes comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la proposition tient compte d'un budget équilibré de 974 922 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) lors de sa rencontre du 16 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2023 telles que présentées ;
- ▶ d'informer le ministère des Transports que le nombre de déplacements anticipés pour chacune des années est comme suit défini :

Transport collectif	
2022	20 000
2023	27 000
2024	35 000
Transport adapté	
2022	8 000
2023	13 000
2024	19 000

- ▶ d'informer le ministère des Transports que le montant des revenus et dépenses anticipés pour chacune des années est comme suit défini :

	Revenus	Dépenses
Transport adapté		
2022	TA 264 320 \$	252 300 \$
2023	TA 375 717 \$	375 717 \$
2024	TA 311 646 \$	311 646 \$
Transport collectif		
2022	TC 554 970 \$	499 513 \$
2023	TC 545 871 \$	545 871 \$
2024	TC 653 624 \$	653 624 \$

- ▶ d'informer le ministère des Transports que le montant de l'aide financière demandée est comme suit défini :

Transport collectif	
2022	359 521 \$
2023	438 271 \$
2024	528 271 \$
Transport adapté	
2022	156 850 \$
2023	156 016 \$
2024	156 016 \$

- ▶ d'autoriser le directeur général à signer la convention d'aide financière au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Transports, ainsi qu'à ActiBus de la région de Coaticook.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-260

7.1.2.2 PLAN DE TRANSPORT ACTUALISÉ

ATTENDU que les municipalités sont responsables de la planification, de l'organisation, de la coordination et de l'exploitation des services de transport collectif dispensés sur leur territoire ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural et a réalisé un Plan de développement du transport collectif en 2015 afin d'avoir accès au volet II du Programme d'aide financière du ministère des Transports ;

ATTENDU que ledit plan est mis à jour annuellement ;

ATTENDU que la dernière modification fut adoptée aux termes de la résolution CM2022-02-039 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une version actualisée dudit Plan de développement du transport collectif et adapté en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) lors de sa rencontre du 16 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'adopter la version actualisée du Plan de développement du transport collectif et adapté 2022-2023 sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de celle-ci au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable, notamment dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus de la région de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-261

7.1.2.3 OFFRE DE SERVICE EN ACCOMPAGNEMENT

ATTENDU que lors de la dernière journée annuelle de réflexion (lac-à-l'épaule) de la MRC, l'intérêt pour le déploiement d'un système de taxi-bus à l'échelle de la MRC a été confirmé ;

ATTENDU que l'appel à projets pour le fond MADA pour le transport d'ânés du ministère des Transports du Québec (MTQ) se termine le 1er décembre, les réponses seront reçues à la mi-janvier et les sommes doivent être dépensées avant le 31 mars 2023 ;

ATTENDU qu'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à même le fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) géré par la corporation de développement communautaire (CDC) est également réservée pour ce projet ;

ATTENDU qu'afin d'obtenir un accompagnement clé en main pour le déploiement d'un système de taxi-bus, la MRC a demandé une offre de services auprès des firmes Vecteur 5 et de Civilia ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que peu de firmes ont une expertise spécialisée en transport collectif au Québec et de disponibilité pour agir si rapidement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) lors de sa rencontre du 16 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de permettre à la direction générale de confier le mandat de services professionnels d'accompagnement pour le déploiement d'un système de taxi-bus à la firme qui aura déposé l'offre conforme au plus bas prix dans le meilleur échancier, et ce, jusqu'à un maximum de 54 000 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer le contrat à intervenir au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 56 693,25 \$ dans la Partie I, département « Transport collectif » dans la catégorie de fonctions « Services professionnels » poste budgétaire 02 37000 447, à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le paiement des honoraires sur réception des factures et des livrables demandés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2022-11-262

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.2.4 NOUVEAU CIRCUIT À DIXVILLE

ATTENDU qu'un nouveau circuit reliant Dixville à Coaticook a été demandé par une entreprise de Coaticook pour certains de ses travailleurs ;

ATTENDU que les municipalités sont responsables de la planification, de l'organisation, de la coordination et de l'exploitation des services de transport collectif dispensés sur leur territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré compétence en juin 2015, conformément aux modalités prévues du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'égard du transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'Acti-Bus est prête à offrir le service ;

ATTENDU que le nouveau circuit sera publicisé et ouvert au public ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) lors de sa rencontre du 16 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'entériner le nouveau circuit de transport collectif reliant Dixville et Coaticook, tel qu'élaboré par Acti-Bus de la région de Coaticook et d'inviter l'organisme à le publiciser.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.2.5 TAXIBUS

Suite à la journée annuelle de réflexion, un mandat fut donné pour un potentiel déploiement de taxi-bus en 2023 sur le territoire de la MRC. Le rapport du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie devrait être déposé dans les prochaines semaines. Le Conseil de la MRC souhaite toujours aller de l'avant avec le projet et désire l'adhésion d'Acti-Bus. Une rencontre avec leur conseil d'administration au début de l'année 2023.

7.1.3 FORÊT HEREFORD

Messieurs Benoît Lavoie et Steve Lanciaux rappellent qu'ils sont *de facto* administrateurs de Forêt Hereford, et ce, à titre de représentant respectivement de la municipalité d'East Hereford et de Saint-Herménégilde.

7.1.3.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021-2022

Le rapport annuel 2021-2022 de Forêt Hereford est déposé et fut présenté aux membres du conseil de la MRC en atelier de travail par Madame Sylvie Harvey et Monsieur François Bouchy-Picon, respectivement directrice générale et Président. La MRC fut investie des droits du donateur lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson. À cet effet, le rapport annuel d'activités de Forêt Hereford doit être présenté au conseil de la MRC.

CM2022-11-263

7.1.3.2 SUIVI ANNUEL DE LA SERVITUDE DE CONSERVATION NATURE CANADA

ATTENDU que la MRC fut désignée comme organisme de surveillance dans le cadre du Fonds de dotation en faveur de Conservation nature du Canada (CNC) lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson ;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC doit vérifier que Forêt Hereford respecte les termes de la servitude de conservation forestière ;

ATTENDU que les documents d'échange entre Conservation nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford sont présentés à cet effet ;

ATTENDU la présentation de la directrice générale de Forêt Hereford à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt des documents d'échange entre Conservation nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford et d'encourager Forêt Hereford à continuer de respecter les termes de la servitude de conservation forestière.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-264

7.1.3.3 REPRÉSENTANT DE LA MRC — DÉSIGNATION

ATTENDU que Madame Sara Favreau-Perreault était la représentante désignée de la MRC au sein du Conseil d'administration de Forêt Hereford, jusqu'à son départ pour son congé parental ;

ATTENDU que dans les documents de planification stratégique de Forêt Hereford «de s'assurer que la personne choisie par la MRC ait des compétences en développement régional et un intérêt professionnel envers le projet de la Forêt Hereford ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Dominick Faucher représentant de la MRC au sein du Conseil d'administration de Forêt Hereford.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-265

7.1.4 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.8

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.8 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.7 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable :

- ✓ La municipalité de Saint-Malo devra modifier ses outils d'urbanisme afin de prendre en compte les nouvelles délimitations de l'affectation industrielle commerciale, suite à son agrandissement ;
- ✓ Les autres municipalités locales ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 9 NOVEMBRE 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 9 novembre 2022.

CM2022-11-266

7.2.2 PROJET DE RE VÉGÉTALISATION — COUR DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR — AIDE FINANCIÈRE DU FONDS VITALITÉ DES MILIEUX NATUREL DE VIE

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a déposé un projet au Fonds Vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements climatiques ;

ATTENDU qu'une aide financière de 10 000 \$ de l'enveloppe territoriale est demandée au soutien du projet ;

ATTENDU que le projet « Sous les pavés » consiste à retirer l'asphalte à la main sur un site de 100-150 mètres carrés dans la cour de l'école Sacré-Coeur de Coaticook pour y planter des végétaux en impliquant la communauté via la réalisation de 4 activités citoyennes, de l'idéation, au dépavage et la plantation ;

ATTENDU que le projet vise à réduire les îlots de chaleur et le ruissellement des eaux de pluie en créant un espace « éponge » dans des secteurs vulnérables aux changements climatiques ;

ATTENDU que l'ajout d'espaces naturels en plein centre urbain favorise la biodiversité et le contact nature des citoyens, dans le cas échéant, des enfants de l'école ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet « *Sous les pavés* » tel que présenté et de lui accorder une aide financière de 10 000 \$ de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et le promoteur du projet « *Sous les pavés* » pour une aide financière dans le cadre du FVMV, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-267

7.2.3 SUIVIS DU PROJET ALÉA'ILLEURS — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MELCC OASIS

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Coaticook ont connu, au cours des dernières années, des épisodes de pluies intenses, de verglas, occasionnant certains dommages aux infrastructures résidentielles et municipales (ponceaux obstrués, dommages aux infrastructures routières, résidences et commerces inondés, dommages aux productions agricoles), augmentant la vulnérabilité de la population face à ces aléas climatiques ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le dynamisme des acteurs locaux de la MRC se traduit dans la réalisation de nombreux projets (notamment *Rés'alliance*, l'approche par espace de liberté, coûts/avantages d'Ouranos, les bassins versants de cônes alluviaux, la mission *Alléa'illeurs*, etc.) portant sur la gestion intégrée de l'eau au cours desquels de nouvelles opportunités surgissent ;

ATTENDU la présentation du projet Oasis visant notamment à réaliser une analyse de risque des milieux urbains pour y apporter des correctifs à des infrastructures vulnérables et à mettre en œuvre des projets de réduction du ruissellement ;

ATTENDU que le programme OASIS, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, est doté d'un budget de 113,6 M\$ et soutient des projets de verdissement, qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités participantes devront être identifiées rapidement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de permettre à la direction générale de déposer une demande d'aide financière au programme OASIS, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet de gestion durable des eaux de pluie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de l'autoriser à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'interpeller les municipalités intéressées afin de convenir d'un montage financier final.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-268

7.2.4 CADRE DE GOUVERNANCE DU PROJET SIGNATURE – ENTENTE AVEC MAMH

ATTENDU qu'au mois d'août dernier, la MRC de Coaticook et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente dans le cadre du Fonds Régional et Ruralité (FRR) volet 3, afin de mettre sur pied un projet Signature innovation ;

ATTENDU que la « Signature innovation », consiste à définir un secteur d'activité économique propre au territoire et contribuer à définir son « ADN » pour la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur ayant pour but de contribuer à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise ;

ATTENDU que le projet « Signature innovation » de la MRC de Coaticook : « une MRC et des producteurs résilients », vise à consolider la réputation agricole et le leadership de la MRC et ainsi la propulser comme chef de file des secteurs bioalimentaire et forestier ;

ATTENDU que le projet « Signature innovation » était soumis à un dernier processus administratif auprès du ministère, soit la rédaction d'un cadre de gestion de l'entente ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet de cadre de gestion de l'entente et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Pamela B. Steen

APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le cadre de gestion de l'entente, signée dans le cadre du Fonds Régional et Ruralité (FRR) volet 3, afin de mettre sur pied un projet Signature innovation, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-269

7.2.5 CALENDRIER DES ÉCOCENTRES OCCASIONNELS 2023

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet de calendrier des écocentres occasionnels pour l'année 2023 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'adopter le calendrier des écocentres occasionnels pour l'année 2023 tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-270

7.2.6 BUREAU DES DÉLÉGUÉS — DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* le conseil doit nommer, parmi ses membres, les délégués, au nombre de trois (3) ;

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;

ATTENDU qu'il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes, au bureau des délégués, soient :

Délégués	Substituts
Monsieur Bernard Marion, préfet Maire du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	Monsieur Michel-Henri Goyette Maire de Martinville
Madame Pamela B. Steen Mairesse de Stanstead-Est	Monsieur Johnny Pizar Maire de Barnston-Ouest
Madame Nathalie Dupuis Mairesse de Waterville	Monsieur Jean-Pierre Charuest Maire de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 3 NOVEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC du 3 novembre 2022.

CM2022-11-271

7.3.2 ACTUALISATION DU PDZA — SOUTIEN FINANCIER – PROGRAMME TERRITOIRES : PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES

ATTENDU que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles ;

ATTENDU que le PDZA repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles et est réalisé en concertation avec les acteurs du milieu ;

ATTENDU que le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région, dont le schéma d'aménagement et de développement, le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), etc. ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté son PDZA incluant un plan d'action 2017-2022 aux termes de la résolution CM2017-05-121 ;

ATTENDU qu'une version préliminaire du bilan du premier PDZA fut soumise aux membres du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC lors de sa rencontre du 3 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à une révision du PDZA de la MRC ;

ATTENDU que le projet pourrait être admissible à une aide financière du volet 2 : Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales du Programme Territoires : priorités bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de déposer une demande d'aide financière pour la révision du PDZA de la MRC de Coaticook au volet 2 : Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales du Programme Territoires : priorités bioalimentaires du MAPAQ, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 9 NOVEMBRE 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 9 novembre 2022.

CM2022-11-272

8.2 CRIEUR PUBLIC 2023

ATTENDU que des prix ont été demandés et négociés avec les fournisseurs pour la production de l'édition 2023 du Crieur public ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook assume le quart du prix global pour sa page dédiée au sein du 4 pages intégrées dans le journal Le Progrès ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la direction générale présente un résumé des offres des fournisseurs ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une hausse globale de 17 %, par rapport aux prix 2022 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler la parution du Crieur public au sein du Journal *Le Progrès* de Coaticook, et ce au coût de 1 248,33 \$ avant toutes taxes par parution ou 14 980 \$ pour l'année 2023 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2023 de 15 727,13 \$ dans la Partie I, département *Général au sein de la* catégorie de fonctions « *Administration – autres dépenses, Information & promotion* », poste budgétaire 02 19001 341 à cet effet ;
- ▶ d'accepter de renouveler la collaboration avec Le Portevoix pour la révision des textes publiés dans le Crieur public au sein du Journal *Le Progrès* de Coaticook, et ce au coût de 150 \$ avant toutes taxes par parution ou 1 800 \$ pour l'année 2023 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2023 de 1 889,78 \$ dans la Partie I, département *Général au sein de la* catégorie de fonctions « *Administration – autres dépenses, Information & promotion* », poste budgétaire 02 19001 341 à cet effet ;
- ▶ d'accepter de renouveler la collaboration avec Carbone Graphique pour le montage visuel des textes publiés dans le Crieur public au sein du Journal *Le Progrès* de Coaticook, et ce au coût de 280 \$ avant toutes taxes par parution ou 3 360 \$ pour l'année 2023 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2023 de 3 527,58 \$ dans la Partie I, département *Général au sein de la* catégorie de fonctions « *Administration – autres dépenses, Information & promotion* », poste budgétaire 02 19001 341 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de cette dépense, sur réception des factures à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie la facturation à la Ville de Coaticook, selon l'entente établie ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la Partie I, département « *Général* » dans la catégorie de fonctions « *Administration – autres dépenses, Information & promotion* », poste budgétaire 02 19001 341 au paiement partiel de la dépense ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à faire les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION à l'unanimité.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.3. CAMPS KIONATA

CM2022-11-273

8.3.1 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU qu'une proposition de budget pour l'édition 2023 du Camp régional Kionata fut présentée aux membres du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le directeur des finances en fait un bref résumé ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Paméla B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de recommander à Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook de revoir à la hausse de 0,50 \$/heure l'ensemble des échelles salariales du personnel du Camp régional Kionata, afin de demeurer au-dessus du salaire minimum ;
- ▶ d'approuver le budget 2023 tel que présenté incluant un tarif :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de 44 \$ par enfant/semaine pour les municipalités locales ;
 - de 55 \$ pour le camp par enfant/semaine pour les parents ;
 - de 25 \$ pour le service de garde par enfant/semaine pour les parents ;
- ▶ de déposer une demande d'aide financière de 20 000 \$ au Fonds Tillotson afin de maintenir les tarifs accessibles pour les familles de la région ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-274

8.3.2 RATIO — POINTS DE SERVICES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite obtenir un point de service du camp régional Kionata pour desservir sa population ;

ATTENDU les coûts additionnels associés à un nouveau point de services ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de demander à la Municipalité de réaliser un sondage auprès de ses familles afin de valider le nombre de jeunes ainsi que le nombre de jours pour lequel le service serait utilisé ;
- ▶ d'ouvrir un point de service « projet pilote » pour l'été 2023, si le sondage démontre qu'au moins 20 jeunes/semaine seront inscrits au camp ;
- ▶ de facturer à la Municipalité de Saint-Herménégilde ou toute autre Municipalité, si tel est le cas, pour le manque à gagner pour chaque jeune absent, si moins de 20 jeunes/semaine sont présents au camp, sauf les semaines de vacances de la construction ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution aux municipalités locales pour les informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-275

8.3.3 DISPONIBILITÉ DES PLATEAUX

ATTENDU que plusieurs points de service sont actuellement à la recherche d'un plateau pour tenir leurs activités à l'été 2023, en raison de travaux ;

ATTENDU que les points de services ne sont pas tous dans des municipalités pouvant offrir gratuitement un plateau avec les installations nécessaires (abris en cas d'intempéries, bloc sanitaire, etc.) ;

ATTENDU que la location d'un plateau avec ces services engendre des frais substantiels pour le camp Kionata ;

ATTENDU le souci d'équité ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU de communiquer directement avec les municipalités où les plateaux seront un enjeu pour 2023, afin de les informer et leur demander d’assumer exceptionnellement le coût de location y étant associé.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-276

8.4 ENSEIGNER LA RÉGION

ATTENDU que le projet-pilote « Enseigner la région de Coaticook » dans les écoles primaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons en est à sa 2^e année ;

ATTENDU qu’un bilan de l’édition 2022, ainsi qu’une proposition de budget 2023 furent présentés aux membres du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu’un engagement financier annuel de 10 000 \$ pour les 3 prochaines années est requis de la MRC afin de poursuivre le projet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier de la MRC au projet « Enseigner la région de Coaticook » pour un montant de 10 000 \$ pour les 3 prochaines années (2023, 2024 et 2025) ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2023 de 10 000 \$ dans la Partie I, département *Développement des communautés au sein de la* catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Dévelop. économique, Enseigner le territoire », poste budgétaire 02 62903 419 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de cette dépense ;
- ▶ d'autoriser l'agente de développement culturel à signer et à déposer au nom de la MRC, une demande d'aide financière à la NHCF.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-11-277

8.5 TRAVAILLEUR DE RUE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-CA-03-60, la MRC de Coaticook a signé une entente de partenariat avec L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale pour le financement du travailleur de rue, pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

ATTENDU que le rapport annuel a été présenté au Comité de sécurité publique (CSP) — volet services policier en juin, puis déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook, tenue le 13 juillet 2022 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de verser le soutien financier de 10 000 \$ pour l'année 2022 à L'Éveil à l'égard du projet de travailleur de rue, comme prévu au budget ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 10 000 \$ dans la Partie I, département *Développement des communautés au sein de la* catégorie de fonctions « Santé & bien-être — Autre, Travailleur de rue — Contribution », poste budgétaire 02 59001 996 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de cette dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-278

**8.6 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU que le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet d'adjointe à l'aide alimentaire ;

ATTENDU que l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale, souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet de logement de dépannage ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le comité d'investissement recommande positivement les demandes d'aide financière, telles que présentées ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'aide financière de 7 567 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet d'adjointe à l'aide alimentaire du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 3 000 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet de logement de dépannage de l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale ;
- ▶ d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris les protocoles d'aide financière, aux conditions recommandées par le comité, s'il est jugé à propos de le faire ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect desdits protocoles et des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2022-11-279

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.7 ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE L'ESTRIE 2022-2025 — CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

ATTENDU que le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) peut signer des ententes régionales dont l'objectif est de permettre aux artistes et organismes d'une région d'accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques ;

ATTENDU que les objectifs généraux de l'entente visent notamment à :

- Stimuler la création artistique et littéraire sur tout le territoire ;
- Contribuer au développement artistique, à l'essor et à la diffusion des œuvres des artistes et des écrivains de toutes générations et de toutes origines sur leur territoire ;
- Encourager les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l'extérieur ;
- Développer la circulation des artistes et des œuvres sur tout le territoire québécois ;
- Encourager l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente de partenariat territorial avec le CALQ portant sur la création artistique et sa diffusion ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-09-209, le conseil de la MRC a confirmé, dans le cadre de l'entente de partenariat territorial avec le CALQ, un investissement de la MRC de Coaticook de 10 000 \$ pour chacune des années suivantes : 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ;

ATTENDU que l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Estrie 2022-2025, entre le Conseil des Arts et des Lettres du Québec, le MAMH, les 9 MRC de l'Estrie, la Table des MRC de l'Estrie, ainsi que le Conseil de la culture de l'Estrie fut présentée lors de la rencontre du comité de sélection de projets, tenue le 20 octobre 2022 ;

ATTENDU l'avis favorable des 9 territoires pour un investissement régional de 420 000 \$ sur 3 ans du FRR volet 1 (45 000 \$ par territoire) ;

ATTENDU que le CALQ investi le même montant versé à l'attente par territoire, incluant les sommes du territoire ainsi que celles du FRR volet 1 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook peut bonifier son investissement à l'année 2 et à l'année 3, incluant un ajustement de la contribution du CALQ ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook reconnaît l'importance de la culture en Estrie ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 novembre 2022 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de verser le montant prévu à l'entente ainsi qu'à l'engagement de la MRC aux termes de la résolution de la résolution CM2022-09-209 ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le greffier-trésorier/directeur général de la MRC à signer l'entente au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 1^{er} novembre 2022. Le président et élu responsable du Développement économique Monsieur Simon Madore en fait un bref résumé et explique pourquoi le Comité administratif n'a pas été de l'avant avec une des recommandations du CDÉ.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE — VOLET SERVICES POLICIER DU 26 OCTOBRE 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC de Coaticook 26 octobre 2022. Le président et élu responsable des dossiers de Sécurité publique, Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

10.2 PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION DES ÉLUS (PLI-ÉLUS) DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La greffière dépose les documents au soutien du plan de lutte à l'intimidation des élus (PLI-ÉLUS) de la Sûreté du Québec.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller Johnny Pizar qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie « I » contient les départements suivants : « Général », « Développement des communautés », « Promotion économique », « Prévention incendie », « Transport collectif », « Conseil », « Évaluation », « Sécurité publique », « Tillotson », « Gestion des matières résiduelles », « Plastiques agricoles » et « Fosses septiques ».

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales. La Partie « I » contient les départements suivants : « Général », « Développement des communautés », « Promotion économique », « Prévention incendie », « Transport collectif », « Conseil », « Évaluation », « Sécurité publique », « Tillotson », « Gestion des matières résiduelles », « Plastiques agricoles » et « Fosses septiques ». Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût, le mode de paiement (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.1.2 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie « II » contient les départements suivants : « *Vente pour taxes* » et « *Repères géodésiques* ».

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales. La Partie « II » contient les départements suivants : « *Vente pour taxes* » et « *Repères géodésiques* ». Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût, le mode de paiement (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.1.3 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Michel-Henri Goyette, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III »



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie « III » contient le département suivant : « *Collectes* ».

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023 et de leur paiement par les municipalités locales. La Partie « III » contient le département suivant : « *Collectes* ». Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût, le mode de paiement (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

**11.1.4 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Françoise Bouchard, qu'un règlement concernant la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023 sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La délégation concerne les Parties « I », « II » et « III » du budget de la MRC.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023. La délégation concerne les Parties « I », « II » et « III » du budget de la MRC. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**11.1.5 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LE
FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Simon Madore, qu'un règlement concernant le fonds de roulement de la MRC de Coaticook sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'augmenter à un montant de 100 000 \$ le fonds de roulement de la MRC de Coaticook. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût ainsi que le mode de financement qui sont applicables. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

**11.1.6 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE
POURVOIR À L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU
D'ÉCOCENTRES PERMANENTS SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
DE COATICOOK**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest, qu'un règlement d'emprunt afin de pourvoir à l'établissement d'un réseau d'écocentres permanents sur le territoire de la MRC de Coaticook sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

**11.1.7 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT N° 3-100.2
CONCERNANT LES MODALITÉS DE
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE QUOTE-PART
SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I »
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022
ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS
LOCALES**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Benoît Lavoie, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La quote-part additionnelle en « *Transport collectif* » est diminuée à 9 800 \$.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales. La quote-part supplémentaire est requise uniquement en « *Transport collectif* » afin d'équilibrer les prévisions budgétaires et celle-ci est moindre qu'initialement prévue. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

CM2022-11-281

11.1.8 ADOPTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 19 octobre 2022 ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que la MRC n'a reçu aucun commentaire ou questionnement à l'égard du projet de règlement, ni même lors de la consultation publique tenue le 16 novembre dernier ;

ATTENDU que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle, l'objet de ce projet de règlement soit de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable afin



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

d'agrandir l'affectation industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Malo dans le cadre de l'agrandissement souhaité des bureaux administratifs de J.M. Champeau sur le lot 5 404 346 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que les membres du comité régional d'Occupation du territoire (COT) ainsi que du comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook recommandent l'adoption du projet de règlement 6-25.8, tel que présenté ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.8 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.8 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION [%]	VOIX	POPULATION [%]
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.2 GESTION CONTRACTUELLE

Rien à signaler.

11.3 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3.1 EXTRAIT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion étant absent, aucun retour ne seront présentés sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK [CAB] — INFOLETTRE CAB EXPRESS N° 115

La greffière dépose la dernière infolettre CAB Express du Centre d'action bénévole [CAB] de la MRC de Coaticook à titre informatif.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 RAPPEL — SOUPER DES FÊTES – ÉDITIONS 2022

La greffière rappelle aux élus que le souper annuel des fêtes de la MRC se tiendra à Saint-Herménégilde, le 25 novembre prochain.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 12.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec [RLRQ, chapitre C-27.1]*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 23 novembre 2022.

Greffière et Responsable des archives

